

> Intitulé de l'emploi

Gestionnaire de parc informatique

> Autres appellations

> Définition synthétique

Le gestionnaire de parc informatique assure le suivi du parc des matériels et logiciels informatiques et des contrats associés.

> Activités principales

- Appréhension de l'environnement professionnel des utilisateurs et identification des besoins
- Application des règles de sécurité, des consignes d'exploitation
- Réalisation des achats nécessaires à la satisfaction des besoins
- Définition et mise en place des configurations matérielles et des logiciels standards des postes de travail
- Inventaire des actifs matériels et logiciels, tenue à jour des informations de configuration organisationnelles et techniques
- Suivi des contrats de maintenance avec les fournisseurs et suivi de la bonne application des clauses de service après-vente
- Gestion des stocks
- Mise en réforme
- Sensibilisation aux règles d'utilisation et veille du respect de la charte informatique
- Rédaction des procédures, traçabilité des interventions, contribution aux démarches qualité

> Compétences requises

Savoir :

- Concepts de base des architectures matérielles, systèmes et réseaux
- Outils bureautiques, logiciels courants, outils de sécurité
- Outils de gestion de parc et d'assistance
- Anglais technique
- Circuits de communication et organisation administrative

Savoir-faire :

- Gérer le temps et hiérarchiser les priorités
- Détecter et diagnostiquer les incidents matériels, systèmes et réseaux
- S'adapter aux changements technologiques

• Comportements professionnels

- Rigueur, sens de l'organisation et réactivité
- Sens de la communication et de l'écoute
- Sens du travail en équipe
- Faculté d'adaptation
- Esprit d'initiative et autonomie

> Conditions particulières d'exercice

> Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :

Impacts sur l'emploi (qualitatif) :

> Proximité avec d'autres emplois

- Technicien de maintenance poste de travail